



© Yan Dehais

Le Campignois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

Le Mot du Maire :

Après cette période estivale, qui vous a été, je l'espère agréable, je viens aujourd'hui faire un point sur les réalisations que nous avons menées, justement pendant ces mois d'été. Au-delà des réalisations concrètes et de leurs effets sur la vie de tous les jours, je veux vous préciser le sens de ces travaux qui visent tous à vous apporter au quotidien de meilleures commodités en toute sécurité. Nous sommes tous concernés.

Les différentes interventions sur le réseau routier portent évidemment sur la sécurité et les risques liés à la vitesse. Ainsi les limitations de vitesse et la sécurisation des intersections nous ont parues incontournables, au risque de déplaire parfois. Mais la vitesse excessive est bien plus préoccupante. Une autre question concernant les voiries a occupé dernièrement le devant de la scène suite à une décision communautaire de prendre la compétence pour la totalité des réseaux routiers de la nouvelle communauté « Pont-Audemer, Val de Risle ». Ainsi, il ne nous appartient plus d'ordonner des travaux et surtout de présenter les factures à Monsieur le Trésorier payeur général. Nous avons vite pensé que l'attribution de réalisations futures pour notre commune allait être soumise à une vive concurrence et que nous allions avoir besoin de patience pour que des réfections soient réalisées. Nous avons donc décidé d'engager des fonds communaux, quand il était encore possible de le faire et avons priorisé le chemin du Breuil et la route de Bigard particulièrement endommagés.

J'évoque brièvement les autres améliorations que vous avez constatées et qui embellissent notre cadre de vie quotidien.

Enfin, sur la question de la rentrée scolaire que vous avez peut-être suivie, je veux vous rappeler qu'à Campigny, le Conseil Municipal à l'unanimité, les parents d'élèves à la grande majorité, les enseignants également majoritairement, étions pour un retour aux quatre jours d'école par semaine. Mais la compétence scolaire étant passée sous l'autorité de la Communauté de Commune depuis janvier 2017, nous sommes obligés de suivre la décision prise par les élus communautaires retenant 4,5 jours.

Je resterai bien entendu à l'écoute des différents acteurs : parents, enseignants, personnels ex-communaux afin que nos enfants disposent de la qualité d'accompagnement bien reconnue et attendue par tous, mais avec une légitimité à reconstruire, à poser.

Cordialement, Jean-Marc BISSON

Information de La Poste

Nous vous rappelons que la Poste a informé la commune de la non distribution du courrier désormais aux habitants qui n'auraient pas de boîte aux lettres ou posé la plaque de numérotation confiée par la commune

Gestes et Comportements Citoyens...

Horaires de tonte et d'engins à moteur

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 20h

Le samedi de 9h à 13h et de 15h à 19h

Non autorisés les dimanches et jours fériés

Tempérer les aboiements de vos chiens et ne les laissez pas divaguer sur la voie publique

Elaguez vos haies, arbres le long de la voie publique

Café-Brasserie Pizzaiolo Boucher

Le Bar Tabac de la Pelouse est ouvert du lundi au samedi midi

Présence du camion pizzas les lundis à partir de 18h et du boucher les mardis de 8h à 10h Place de la Pelouse

Nous souhaitons aux enfants une bonne rentrée scolaire !



Privilégiez le parking Place de l'église pour accompagner vos enfants à l'école. Les marquages jaunes au sol devant la mairie sont réservés aux cars et aux personnes à mobilité réduite exclusivement.

Ouverture du secrétariat de la Mairie au public

Le lundi: 14h à 18h

Le jeudi : 14h à 19h

Le vendredi : 9h à 12h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52 - Fax : 02.32.41.22.64

Courriel : elus.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr



LES TRAVAUX ACHEVES

Travaux d'accessibilité de la mairie
Tranche 1 et 2 (avec subventions de l'Etat
+ Conseil départemental)

Aménagement de stationnement
personne à mobilité réduite devant la
mairie

Réfection voirie Chemin du Breuil et
Route de Bigard

Pose de panneaux de signalisation aux
entrées du village

Aménagements de sécurité à la Viéville

Pose d'une table de ping-pong extérieure
Place de la Pelouse à proximité du terrain
de boules

Réfection du trottoir Place de la Pelouse
devant la mairie

LES TRAVAUX EN COURS et à VENIR

Eglise : restauration du pignon ouest de
l'église (travaux financés avec la vente du
presbytère et subvention départementale)

Enfouissement des réseaux : Place de la
Pelouse Tranche 3 sur 3 (côté route
départementale) et remplacement des lampes
à mercure Chemin des Bruyères
(SIEGE+commune)

Poursuite de la sente des écoliers (en attente
intervention SECOMILE)

Déploiement de la fibre optique (Eure
numérique ; Conseil Départemental et
Communauté de Communes)

Peinture intérieure et extérieure salle des fêtes

Rénovation du portail de l'église





LES TEMPS PERISCOLAIRES

La garderie, la restauration, les Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) sont des temps périscolaires. Ils relèvent de la compétence de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle depuis le 1^{er} septembre 2016.

A la rentrée scolaire 2017, une nouvelle organisation se met en place notamment pour les TAP.

La Garderie

Jours et horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

le matin de 7h00 à 8h50 - le soir de 16h30 à 18h30

Prix : 1,20€/heure

Restauration scolaire

L'inscription s'effectue au plus tard la veille avant 9h (et exceptionnellement le matin de 7h à 8h30 auprès des agents de garderie). Pour réserver et annuler les repas : **02 32 42 37 86**

Les menus de la restauration scolaire sont consultables sur le site www.campigny27.fr rubrique enfance et jeunesse ou rechercher avec le mot clé "cantine" dans l'aide en ligne et affichés à l'école.

Le prix du repas est fixé à 3,40€ à compter du 01/10/2016.

Temps d'Activités Péri-éducatifs - TAP

Avec le transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle et suite à la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires, l'accueil des enfants dans le cadre d'une nouvelle organisation au 1er septembre 2017 est mise en place :

Une coordinatrice est nommée, placée sous l'autorité d'un élu communal. Ils font le lien avec la Communauté de communes et sont les interlocuteurs des parents.

Les TAP sont composés d'ateliers gratuits qui ne sont pas obligatoires pour les enfants et qui ont lieu au sein de l'école. Les activités sont encadrées par du personnel intercommunal et se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30.

La participation aux activités périscolaires devra faire l'objet d'une inscription préalable afin d'organiser les groupes et reste valable pour un cycle d'environ 7 semaines. Toutefois, une inscription en cours d'année est possible ainsi que l'annulation de l'inscription en respectant la durée minimale de la période (demande d'inscription ou d'annulation d'inscription dans la rubrique école à compléter et à transmettre à la coordinatrice. Il n'est pas autorisé de s'inscrire ponctuellement pour des convenances personnelles et ce pour des raisons d'organisation des groupes.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux ateliers sont récupérés par leurs parents (ou une personne désignée expressément) à la sortie des classes à 15h45.

Le Saviez-Vous ?

La commune de Campigny dispose de deux salles que vous pouvez louer : la salle des fêtes et la maison des associations, situées Chemin de la Motte. La salle des fêtes est également mise à disposition gratuitement pour les associations communales, une fois par an.

La salle des fêtes a été construite par la commune qui l'entretient régulièrement afin qu'elle reste attractive. Cette année, les aménagements et travaux suivants ont été réalisés : pose de claustra sur le mur d'entrée, aménagement de l'entrée de la cuisine avec aire d'emplacement pour les poubelles, pose d'une nouvelle alarme incendie et de cendriers aux sorties. Vont suivre les travaux suivants : changement des rives de toit, peinture intérieure et extérieure.

La construction de la maison des associations a été portée par la Communauté de Communes (avec subventions régionales, départementales sur un terrain qui appartenait à la commune).

Les plannings de disponibilité de ces salles sont visualisables sur le site internet de la commune www.campigny27.fr rubrique infos pratiques - réservation des salles



	capacité maximale	Tarifs		Observations
		habitants	hors commune	
Salle des fêtes (1)(2)	150 assises	250€*	320€*	du vendredi matin au lundi matin barbecue non autorisé
Location vaisselle salle des fêtes	petit couvert : 0,38€ / pers grand couvert : 0,76€ / pers lave-vaisselle : 25€		petit couvert : 0,50€ / personne grand couvert : 1€ / personne lave-vaisselle : 25€	
Maison des associations (1)(3)	50 assises	participation de 120€ eau et électricité compris pas de mise à disposition de vaisselle		du vendredi matin au lundi matin barbecue non autorisé

* eau comprise / hors chauffage (en fonction de la consommation et participation à l'abonnement)
Tri sélectif à respecter – Respect du voisinage : pas de nuisances sonores
(1) une attestation d'assurance au nom du locataire est demandée – état des lieux d'entrée et de sortie (les tables mises à disposition sont neuves et doivent être manipulées avec précaution)
(2) le tarif hors commune sera systématiquement appliqué aux prête-noms qui sont habitants de la commune au profit des habitants hors commune (fraude)
(3) sous réserve des disponibilités, salle prêtée gratuitement aux habitants pour leur permettre de recevoir leur famille lors des cérémonies d'enterrement sur Campigny (voir conditions au secrétariat de mairie)

